Réf. Farde e-Assemblées : 2475778

N° OJ : 133

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations culturelles.- Montant total : 60.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbtion du budget 2022 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 60.500,00 EUR aux différentes associations culturelles reparti comme suit :

1) 35.000,00 EUR à l'asbl "Atomium" dans le cadre de partenariats afin de favoriser le design belge et bruxellois;
2) 5.500,00 EUR à l'asbl "Brussels Piano Festival" pour l'organisation de l'édition 2022 du « Brussels Piano festival 2022 »;
3) 15.000,00 EUR à l'asbl "Centre Culturel Bruegel" pour l'organisation de l'édition 2022 de l'événement « Dia de Muertos (La Fête des morts) »;
4) 5.000,00 EUR à l'asbl "Riches-Claires" pour l'organisation de séances destinées aux les publics fragilisés;

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :